RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

les Crous

Arrêté du 13 novembre 2023 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux CA des CROUS & sa circulaire relative aux modalités d'organisation et ses annexes

Publié le 28 novembre 2023, Mis à jour le 28 novembre 2023

Arrêté du 13 novembre 2023 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des oeuvres universitaires et scolaires

CHAPITRE Ier : DATES ET ORGANISATION DES SCRUTINS

CHAPITRE II : EXPERTISE INDEPENDANTE, CELLULE D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET COMMISSION ELECTORALE

CHAPITRE III : COMPOSITION DES BUREAUX DE VOTE

CHAPITRE IV : CLÉS DE CHIFFREMENT

CHAPITRE V : LISTES ÉLECTORALES, LISTES DE CANDIDATS

CHAPITRE VI : TRANSMISSION DU MATÉRIEL DE VOTE

CHAPITRE VII : DEROULEMENT DES OPERATIONS ELECTORALES

CHAPITRE VIII : CLÔTURE DU SCRUTIN ET CONSERVATION DES FICHIERS SUPPORTS

CHAPITRE IX : FINANCEMENT DE LA CAMPAGNE ELECTORALE

CHAPITRE X : DISPOSITIONS FINALES

Circulaire relative aux modalités d'organisation des élections des représentants étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des oeuvres universitaires et scolaires

La présente circulaire a pour objectif de préciser les modalités d'organisation des élections qui se tiendront du mardi 6 février (8h) au jeudi 8 février 2024 (17h) exclusivement par vote électronique par internet. Les heures mentionnées dans la présente circulaire correspondent à l' « heure de Paris ».

1 ? Les acteurs de l'organisation des élections

Le recteur de région académique

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

les Crous

Arrêté du 13 novembre 2023 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux CA des CROUS & sa circulaire relative aux modalités d'organisation et ses annexes

Publié le 28 novembre 2023, Mis à jour le 28 novembre 2023

Le réseau des oeuvres universitaires et scolaires
La commission électorale
Les bureaux de vote électronique

2 ? Expertise indépendante et cellule d'assistance technique

L'expert indépendant
La cellule d'assistance technique

3 ? Listes et collèges électoraux et listes de candidats

Les collèges électoraux regroupant un ou plusieurs départements
La constitution des listes électorales
Les listes de candidats

4 ? Transmission du matériel de vote

5 ? Répartition des clefs de chiffrement et scellement du système de vote

6 ? Opérations de vote

7 ? Clôture du scrutin et conservation des fichiers supports.

8 ? Financement de la campagne électorale